



Parc national
de la **Guadeloupe**

Appel à projets pour la mise en œuvre d'un Projet D'ÉCHANGE ENTRE AIRES ÉDUCATIVES

PRÉSENTATION :

Créé en 1989, le Parc national de la Guadeloupe (PNG) est un établissement public en charge de la protection de la nature. C'est un outil mis à la disposition de notre territoire et de ses habitants pour atteindre l'objectif de rapprocher la population guadeloupéenne de ses patrimoines naturel, culturel et paysager.

Pour répondre à sa mission de connaître et protéger les espaces naturels qui lui sont confiés, le Parc national de la Guadeloupe a mis en place une politique définie en matière de soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable par la mise en œuvre d'actions concourant à la réalisation des objectifs poursuivis par l'établissement.

Dans cette mission, le Parc national a pour rôle d'accompagner, de renforcer et faciliter le déploiement du dispositif d'aire éducative.

Depuis 2024 le projet d'échange entre aires éducatives a bénéficié à une vingtaine d'établissements scolaires du collège et primaire et plus de 750 élèves permettant d'offrir à ces établissements labellisés aires éducatives, une opportunité de confronter leur expérience.

Une attention particulière sera portée aux projets valorisant les missions du Parc national et diffusant des messages de préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager.

Pour cette année scolaire 2026-2027, le Parc national lance un nouvel appel à candidature, à l'attention des aires éducatives de l'académie Guadeloupe inscrites en tant que telles sur SAGEA qui souhaitent organiser des échanges.

MODALITÉS DE L'APPEL A PROJETS 2026

Les porteurs devront proposer des projets selon les objectifs suivants :

- **Développer la connaissance des espèces et des milieux d'une autre aire éducative.** le rôle des espèces (insectes; mammifères marins...) ; la fonction des habitats (mangroves, forêts humides, forêts sèches, etc.), etc ;
- **Partager les méthodologies, supports, outils ou solutions apportées aux problématiques spécifiques de chaque aire éducative** (charte, règlement, outils de gestion, outils d'information et de sensibilisation, expérimentation, protocole....)
- **Savoir restituer, présenter les travaux conduits en classe.**

Cahier des charges

Les attendus de cet appel à projets sont les suivants :

- Le projet doit contribuer à aider les élèves et les enseignants à appréhender la **démarche d'un plan de gestion d'un espace naturel**, particulièrement les AE débutantes, en perte de vitesse ou à l'arrêt.
- La démarche pédagogique employée pour la mise en œuvre du projet doit permettre de travailler le projet en transversalité autour du **socle de compétences et les connaissances dans différentes matières**.
- Le projet intègre la **création d'outils de compréhension, de vulgarisation et de connaissances** des espaces naturels gérés.
- Le projet doit permettre aux élèves d'appréhender la notion de **réseau d'aire éducative, de travail collaboratif** (sentiment d'appartenance à un réseau, d'actions communes impactantes).
- Le projet doit favoriser la rencontre **de nouveaux acteurs** (associatifs, établissement public..) versés dans l'environnement sur le territoire. Il est facilitateur pour le partage de réseau, de méthodes, de moyens permettant d'animer une aire éducative.
- Les rencontres sur les AE doivent contribuer à **préserver le milieu, tout en minimisant les impacts environnementaux**.
- Les rencontres peuvent être basées sur des **activités pratiques d'observation active ou de manipulation préparées par les élèves**. Une attention particulière sera accordée aux démarches pédagogiques innovantes.
- Le projet concerne un effectif maximum de quatre classes à raison de deux classes par établissement.
- L'accompagnement financier concerne **l'ensemble des frais engendrer par la mise en œuvre du projet** : les temps d'échanges de deux établissements scolaires partenaires, les coûts d'intervention des associations référentes, les transports sur site pour l'ensemble du groupe, la création d'outils pédagogiques...

Conditions de mise en œuvre

Critères obligatoires

- **La réciprocité de l'échange** : l'établissement porteur du projet doit recevoir l'établissement partenaire de son choix sur son aire éducative ; puis l'établissement porteur doit s'y rendre sous les mêmes critères.
- **L'engagement des associations référentes** : les associations référentes respectives accompagnent à la construction de l'échange. Elles ont également présentes lors de l'échange sur l'aire éducative de l'établissement scolaire accompagné.
- **L'implication des élèves** : Le projet doit être porté par la classe, particulièrement les élèves, l'association référente vient en support.

Durée

Le projet doit être réalisé durant l'année scolaire 2026-2027 et achevé **au plus tard le 18 juin 2027**.

Éligibilité des porteurs de projets.

Les établissements scolaires de tous niveaux inscrits en tant qu'aires éducatives (ATE/ AME) présents sur l'ensemble du territoire académique.

Contribution du PNG

Le Parc national de Guadeloupe se réserve le droit d'attribuer une subvention dans le respect des critères du présent cahier des charges et dans la limite des crédits ouverts sur le budget 2026.

Le montant de la subvention ne pourra **excéder 2 000€ TTC**.

Le nombre maximal de porteurs de projets accompagnés sera de 14 (soit 7 binômes).

Attention, un établissement porteur de projets, ne peut pas prétendre être établissement partenaire sur un autre projet.

Dépôt de candidatures

Les candidatures sont dématérialisées via un formulaire en ligne sur le site du Parc national :

<https://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/des-actions/accompagner-les-acteurs-locaux/les-appels-projets-du-parc-national/aides-aux-projets>

La date limite du dépôt des candidatures est fixée **au 2 Novembre 2026**

Calendrier de l'appel à projets

Lancement de la publication : **7 septembre 2026**

Date limite de dépôt des dossiers : **2 Novembre 2026**

Instruction des projets et commission: **Jusqu'au 5 Novembre 2026**

Signature des conventions : jusqu'au **13 Novembre 2026**.

Composition du dossier de candidature

- ✓ **Le projet détaillé et argumenté** (sous format libre).
- ✓ **Le formulaire de participation** à renseigner en ligne et accessible via le site internet du Parc national (formulaire unique de candidature).
- ✓ **Une fiche fournisseur à renseigner complètement** (à télécharger sur le site internet)
- ✓ **L'imprimé de l'INSEE** comportant le N°SIRET (de moins de 3 mois).
- ✓ **Un RIB** (*ce dernier doit correspondre à l'établissement de l'imprimé INSEE*).

Toutes pièces manquantes empêchera l'instruction de la candidature.

Pour tout renseignement veuillez contacter

joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr et copie à maddy.hatil@guadeloupe-parcnational.fr
Maddy HATIL +590690837852



EUROPARC
Tourisme Durable dans
les Espaces Protégés

